

Règlement de la Ludothèque

La **Ludothèque de Romanel** est une association qui fonctionne grâce à un groupe de personnes bénévoles. Les cotisations servent aux réparations, à l'achat des jeux et à l'organisation d'événements publics.

Les services de la Ludothèque ne sont pas réservés aux habitants de Romanel. Tout le monde est bienvenu et peut s'inscrire et emprunter des jeux.

1. Coordonnées

Adresse : Ch. de Cousson 2, 1032 Romanel-sur-Lausanne

Internet : www.ludo-romanel.ch, info@ludo-romanel.ch

Téléphone : 021 641 27 09 (pendant les heures d'ouverture)

2. Ouverture

De 15h30 à 18h, les premiers et troisièmes lundis et mercredis du mois sauf pendant les vacances scolaires. Un calendrier explicite est disponible sur place et sur le site internet.

3. Inscription

Pour pouvoir emprunter les jeux, il faut remplir le formulaire d'inscription (papier ou sur le site internet) prévu à cet effet et avoir signé le présent règlement.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'e-mail doit être signalé. Pour les enfants, l'inscription est au nom des parents.

4. Cotisation et abonnement supplémentaire

Pour 1 année (dès la date d'inscription) : Fr. 20.- pour 2 jeux, Fr. 30.- pour 3 jeux et Fr. 40.- pour 4 jeux à la fois. Tout abonnement fait aussi office de cotisation à l'association.

Celle-ci organise une assemblée générale en principe chaque année, à laquelle tous les membres sont invités.

5. Conditions de prêt

Les emprunts de jeu sont gratuits et durent quatre semaines, prolongeables une fois en passant sur place, par e-mail, téléphone ou via le formulaire de contact du site, au plus tard le jour de la date d'échéance. Pendant les vacances, la durée du prêt est prolongée en conséquence.

6. Piles

Les piles ne sont pas fournies, sauf les piles spéciales de type LR44 et piles bouton, sous réserve de disponibilité.

7. Etat des jeux

Les jeux prêtés ont été contrôlés et sont en bon état (tout défaut est noté sur l'inventaire du jeu). Si vous remarquez une **pièce manquante ou un défaut**, vous avez **deux jours pour nous le signaler** en téléphonant ou par e-mail.

Tout jeu est rapporté en bon état et propre.

8. Retard

En cas de retard, Fr. 0.50.- sera perçu par semaine et par jeu.

9. Pièces perdues ou cassées

Une caution de Fr. 5.- ou Fr. 10.- selon le cas sera demandée au retour des jeux si une pièce est manquante ou cassée. Vous avez 4 semaines pour rapporter la pièce. A défaut la caution sera encaissée pour couvrir les frais de remise en état ou la commande d'une nouvelle pièce.

10. Perte ou gros dommages

Au-delà de 3 mois de retard, le jeu est considéré comme perdu. Gros dommage signifie que le jeu est inutilisable et difficilement réparable. Les frais de retard sont toujours dus.

L'abonné peut soit nous fournir un autre exemplaire du jeu à sa charge, soit payer un montant calculé par rapport à la date et au prix d'achat à neuf selon le barème suivant :

- Jeu ayant moins de 1 an : 100% du prix
- Jeu ayant de 1 à 2 ans : 75% du prix
- Jeu ayant plus de 2 ans : 50% du prix

11. En cas de non-respect répété du matériel, des délais ou des bénévoles, nous nous réservons le droit d'exclure un membre du service de prêt de jeu.

12. Responsabilité

Dès la sortie de la Ludothèque, l'abonnés est responsable des dégâts ou dommages causés aux jeux ou à des tiers par les jeux empruntés.